



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

Séance du 11 octobre 2017

L'an 2017, le 11 octobre à 19 heures, le Conseil de la communauté s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Marc à Frongier, sous la présidence de M. Jean-Luc LEGER, président.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Guy BRUNET, Mathieu CHARVILLAT, Marie-Antoinette BORDERIE, Nicole DECHEZLEPRETRE, Jean-Louis DELARBRE, Stéphane DUCOURTIOUX, Michel DIAS, Mireille LEJUS, Brigitte LEROUX, Gilles PALLIER, Isabelle PISANI, Bernard PRADELLE, André RENAUX, Martine SEBENNE, Jean-Claude VACHON, Serge DURAND, Didier TERNAT, Catherine MOULIN, Jeanine PERRUCHET, Philippe COLLIN, Renée NICOUX, Corinne TERRADE, Dominique SIMONEAU, Annie WOILLEZ, Isabelle GRAND, Jean-Marie CAUNET (suppléant), Roland DEUILLARD (suppléant), Jean-Luc VERONNET, Jean-Marie LE GUIADER, Marie-Françoise VERNA, Pierrette LEGROS, Claude BIALOUX, Christian ARNAUD, Gérard CHABERT, Georges LECOURT, Jean-Luc LEGER, Gérard AUMENIER, Denis PRIOURET, Alex SAINTRAPT, Maurice MAGOUTIER, Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Thierry LETELLIER, Jacky BCUF.

ETAIENT EXCUSES : Ayant donné procuration : Robert CUISSET à Serge DURAND, Martine PAUFIQUE DUBOURG à Corinne TERRADE.

Absents : Philippe GILLIER, Jean-François RUINAUD, Jean-Paul BURJADE.

Le Président procède à l'appel. Mme Marie-Antoinette Borderie, déléguée de la commune d'Aubusson, est installée au conseil communautaire en remplacement de Mme Michelle Collette, démissionnaire.

Le Président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Jean-Sébastien Combe, ancien directeur général des services de la communauté de communes.

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, **M. Jean-Luc LEGER** rappelle qu'élu président il y a exactement un an, il a décidé de remettre son mandat en jeu. Il laisse la parole à qui souhaite s'exprimer.

M. Gérard CHABERT lui répond qu'il a été élu, et qu'il ne dira pas que M. LEGER doit s'en aller.

M. Serge DURAND estime qu'il était courageux de prendre la présidence il y a un an, et qu'il trouve normal que M. LEGER poursuive l'action menée.

Mme Pierrette LEGROS confirme les propos du président il y a un an sur la remise en jeu de son mandat. Elle reconnaît des avancées mais souhaite que des mesures énergiques soient prises. Elle pense que ce n'est pas le moment de traiter ce sujet ce soir.

M. Michel DIAS affirme qu'il y a eu une crise de confiance dans la collectivité, mais qu'il renouvelle sa confiance à Jean-Luc LEGER en tant que président. Le travail a été correctement et sérieusement fait.

Mme Isabelle PISANI dit que Jean-Luc LEGER a été courageux l'année dernière, et qu'il a su solidariser le bureau autour de lui.

M. LEGER reconnaît avoir poursuivi une chimère au cours de cette année qui était l'avance remboursable de l'Etat. Il ne croit plus l'obtenir. Pour les attributions de compensation, l'ancien système sera remis en place si c'est ce que les communes veulent. Mais il met en garde contre une communauté de communes « à la carte ». Si nous ne souhaitons pas l'impôt, alors il faudra encore diminuer les dépenses, c'est-à-dire les compétences optionnelles. Il y a donc toujours des choix douloureux à faire, et peut-être aller plus loin en 2018 dans ces choix. Ce qu'il nous manque c'est d'avoir un message positif, savoir ce que l'on veut pour ce territoire.

M. Jean-Claude VACHON apprécie le gros travail accompli par l'équipe de M. LEGER, et souhaite qu'il soit encore présent dans 3 ans.

M. LEGER rappelle qu'il y a aussi une équipe d'agents.

Mme Renée NICOUX signale à M. LEGER que cette discussion n'était pas prévue à l'ordre du jour et souhaite lire un texte pour Jean-Sébastien COMBE. *Ce texte est annexé au compte-rendu de séance.*

M. Thierry LETELLIER répond à Mme NICOUX : non, nous ne savions pas tout. Dans un budget, il y a plusieurs centaines de pages, et les numéros d'emprunts sont codés. Toute la défense de M. MOINE c'est « on était pas au courant ». Or nous avons maintenant des documents : une correspondance avec le Préfet, le fait que nous étions en réseau d'alerte dès 2014. Il y a moins d'un an, le conseil a voté la protection juridique à MM. CUISSET et MOINE. Aujourd'hui, vu la situation dramatique pour la comcom, pour Jean-Sébastien et ses proches et pour nous tous, il faudrait avoir un peu de pudeur et retirer cette protection juridique. Il serait grotesque de payer lors d'un procès à la fois la défense de la comcom et celle de M. Moine.

M. LEGER se dit tout à fait d'accord avec ces propos et informe le conseil qu'a priori l'assurance SMACL ne couvrira pas les frais de justice de MM. CUISSET et MOINE.

Mme LEGROS affirme que la délibération sur la protection juridique a de toute façon été rejetée par le Préfet. Elle se dit contente d'entendre M. LEGER vouloir faire des réformes de fond. Les commissions doivent travailler à préparer ces réformes. Si on ne les vote pas, nous sommes tous responsables et on continue à faire du déficit.

M. LEGER regrette que le FPIC n'ait pas été conservé par la communauté de communes, mais il ne veut plus perdre du temps sur ce sujet, puisque certaines communes ont refusé catégoriquement.

M. CHABERT lit un texte. *[Ce texte est annexé au compte-rendu de séance]*. Il demande à M. LEGER quand va commencer le redressement de cette communauté de communes.

M. LEGER répond qu'il fait le point lundi avec le magistrat de la Chambre Régionale des Comptes, et qu'il est bien différent d'être les mains dans le cambouis plutôt qu'à la place de M. CHABERT. Il pose le vote de la confiance, un vote indicatif. Il accorde le principe d'un vote à bulletin secret sur la question suivante: « souhaitez-vous que Jean-Luc LEGER reste président ou non de la communauté de communes ? ».

M. Bernard PRADELLE demande à M. LEGER s'il sera lié par ce vote.

M. LEGER acquiesce. Si le conseil vote NON il ne sera plus président.

M. Jean-Marie LEGUIADER félicite M. LEGER d'avoir maintenu la piscine et d'autres services.

M. Stéphane DUCOURTIOUX demande si la séance est enregistrée et si le compte-rendu de la séance contiendra les propos de M. CHABERT.

M. LEGER répond par l'affirmative.

M. Philippe COLLIN dit que chacun doit assumer son vote, et qu'il faut voter à main levée.

VOTE : 45 présents. 2 ne prennent pas part au vote.

ABSTENTIONS : 2 **BLANCS** : 6

OUI : 35

NON : 0

M. LEGER remercie l'assemblée.

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **M. Mathieu CHARVILLAT**.

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu du conseil communautaire du 10 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Compte rendu de la précédente séance, désignation du secrétaire de séance
 2. Délibérations du Bureau Communautaire
 3. Avis de la CRC du 25/07/2017 et arrêté préfectoral du 31/7/2017
 4. Point sur la situation financière
 5. Conseil de développement
 6. Révision des statuts et définition de l'intérêt communautaire
 7. Création de postes permettant des avancements de grade
 8. EPIC Office du Tourisme – Avenant à la convention
 9. Association Clé de Contacts – Avenant à la convention
 10. Piscine intercommunale : leçons de natation
 11. Règlement Intercommunal pour l'attribution et le versement des subventions aux Associations Culturelles
 12. Pays Sud Creusois – Retrait d'une communauté de communes - Désignation de représentants au Comité Unique de Concertation
 13. Désignation de représentants
 14. Convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique pour une centrale de production électrique photovoltaïque sur l'ancienne décharge d'Aubusson
 15. Participations financières 2017 à la Cité de la Tapisserie
 16. Pépinière 2CUBE – Désignation de représentants
 17. Coopération circuits courts
 18. Vente de parcelles – commune de Gentioux
 19. Adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte DORSAL
 20. Motion de soutien aux agents de la Communauté de communes
- Question diverses

2. Délibérations du Bureau Communautaire

M. LEGER explicite les délibérations prises par le bureau depuis le dernier conseil communautaire.

M. LETELLIER propose la création d'une commission des Ressources Humaines.

M. LEGER approuve cette idée et fait appel à candidature. Les 1ers inscrits sont : Mmes SEBENNE, CHABANT, GRAND, VERNA, NICOUX, LEGROS, et MM. LETELLIER, LEGER, SAINTRAPT, PRADELLE.

Le conseil donne acte au président de l'information sur les délibérations du bureau.

3. Avis de la CRC du 25/07/2017 et arrêté préfectoral du 31/7/2017

M. LEGER rappelle que chacun a eu communication de l'avis de la CRC, puis de l'arrêté préfectoral, puis de son annulation. Il retrace rapidement l'historique : en juin, la CRC a voulu une hausse de 41% des impôts. Le 10 juillet, le plan alternatif adopté par la comcom prévoit + 8.5%. Au final, le Préfet décide une augmentation de 19.5%. Nous avons mis en vente ou déjà vendu certains biens, ce qui a permis de défalquer 190 000€ de la hausse fiscale. Il serait inconvenant de faire payer des erreurs de gestion au contribuable. Après un jugement en correctionnelle, on pourrait espérer des dommages et intérêts... c'est attendu de tous, nous verrons bien.

M. CHABERT demande des copies des lettres d'intention d'achat. Il faudra passer les actes de vente avant le 31/12.

M. LEGER affirme que nous avons bien ces lettres d'intention. Il subsiste seulement un doute sur la possibilité de vente des bâtiments de Lachaud avant la fin de l'année.

M. CHABERT estime qu'il faudrait faire de la communauté de communes une zone franche.

M. LEGER signale qu'il fera partie de la délégation d'élus creusois qui se rendra à l'Elysée la semaine prochaine pour discuter du sort de la Creuse, de ses entreprises, et de ses contribuables.

M. Denis PRIOURET revient sur la ligne de trésorerie frauduleuse qui a pu masquer le creusement du déficit de la communauté de communes.

M. LEGER confirme que nous avons produit le travail pour démontrer que cette ligne de trésorerie a bien masqué le déficit.

Le conseil donne acte au président de la communication de ces avis.

4. Point sur la situation financière

Mme Juliette GIOUX présente l'exécution du budget 2017 par chapitres.

Mme LEGROS demande si les dépenses de 2016 ont été payées et si au chapitre 011 il est confirmé que nous n'avons pu payer que 1.139 million, soit 1 million de moins que prévu.

M. Denis PRIOURET demande de faire une synthèse, si cela est possible, y compris sur la situation en trésorerie.

Mme GIOUX confirme que tous les Restes A Réaliser n'ont pas pu être payés. A 3 mois de la fin de l'exercice, il est difficile de savoir le résultat de l'année. Le budget a été difficile à établir et exécuter, car il y a encore beaucoup de mélange de dépenses entre 2016 et 17. Des Délibérations Modificatives seront présentées au prochain conseil. Clairement nous avons un manque en trésorerie et nous ne pouvons pas payer toutes les dépenses.

M. LEGER souligne que nous sommes au bout de nos surprises de 2016, nous avons fait beaucoup de chemin, même si on reçoit encore quelques factures. La Caisse d'Epargne devrait accepter d'amortir la ligne de trésorerie sur plusieurs années. Rien n'est signé mais nous en avons discuté cet après-midi. Nous allons renégocier des emprunts, notamment ceux dont les taux étaient élevés. Nous pourrions ainsi gagner 40 000€ par an d'annuité avec cette banque.

M. DURAND remarque que sur les recettes, il y a un delta entre le réalisé et les prévisions.

M. LEGER répond que les chiffres de la piscine au 01/10 laissent attendre un tassement de -30 000€, mais l'équipe s'efforce de relancer les activités.

M. GIOUX ajoute que des recettes sont décalées et n'arrive parfois qu'après la fin de l'année. Mais elles seront bien rattachées à l'exercice. En revanche il est possible que le FCTVA soit moins important que prévu.

M. LETELLIER demande ce qu'il en est du versement des AC. Il pense qu'il n'y a pas de raison que seules les entreprises souffrent. Les communes peuvent aussi prendre leur part.

M. LEGER s'engage à verser toutes les AC aux communes au plus tard en janvier. Nous n'avons pas sous-estimé les dépenses ni surestimé les recettes. Il souhaite que maintenant nous ayons le temps de parler d'un projet de territoire, sans regarder uniquement avec la lorgnette financière.

5. Conseil de développement

M. LEGER remercie le groupe de travail piloté par Gérard SALVIAT en lien avec Dominique SIMONEAU. Il souhaite qu'on ne mette pas en confrontation « démocratie représentative » et « démocratie participative ».

Mme Dominique SIMONEAU présente un schéma représentant un nouvel espace de dialogue au sein de la comcom, mettant en évidence les liens entre démocratie représentative et démocratie participative, pour avancer vers un projet de territoire.

M. Gérard SALVIAT et Mme Aurélie MARTIN présentent un document rendant compte des travaux du groupe de travail mis en place. Ce groupe s'est réuni 6 fois, avec une présence suivie. Il est demandé que chaque commune désigne par délibération un membre de la société civile au Conseil de Développement, avant fin novembre. La communauté de communes ou tout autre élu peut saisir le CODEV par écrit sur des questions techniques. Le CODEV est un outil de cohésion et de dynamique du territoire. Il a besoin d'un accompagnement de la part de la comcom, rôle joué aujourd'hui par Mélanie LE NUZ.

M. PRIOURET dit qu'il entend déjà des paroles négatives, mais qu'il faut se saisir de cette chance pour faire des propositions. Il serait bien que la communauté de communes consulte avant de faire des projets, et que les communes jouent le jeu.

M. DIAS ajoute qu'il fait aussi partie du groupe de travail. Faire vivre un CODEV n'est pas simple mais ce n'est absolument pas de la démagogie, bien au contraire. Il n'y a pas d'élus : c'est pour que les habitants s'y investissent. 50 habitants pourront consulter, organiser des rencontres. La parole est à eux.

Mme Martine SEBENNE se demande si le CODEV ne va pas surcharger les agents.

M. LEGER pense que sur le long terme, le CODEV se suffira à lui-même.

Mme MARTIN précise qu'il y a surtout un besoin en terme de moyens de communication, plus 15 jours de travail de Mme LE NUZ au démarrage. Le CODEV doit servir la comcom.

M. PRADELLE estime que les charges ne sont pas évaluées et que le fonctionnement est compliqué.

M. SALVIAT pense que n'importe quel citoyen ayant une interrogation doit pouvoir l'exprimer.

Mme Catherine MOULIN ajoute qu'il faut tenter, être à l'écoute des habitants. Il y a une réelle attente qui est visible dans les assemblées d'habitants entre Faux et la Villedieu. Tout le monde doit pouvoir y venir.

M. LETELLIER confirme que cela fonctionne très bien à Monts et Barrages. Cela a été un moteur impulsant le développement.

M. DIAS indique qu'il y a un Règlement Intérieur du CODEV, et que la structure juridique à définir pensera elle-même ses modes de fonctionnement.

Adopté à la majorité.

CONTRE : CHABERT ; AUMENIER.

ABSTENTION : MAGOUTIER, BRUNET, LECOURT, RENAUX, PRADELLE.

6. Révision des statuts et définition de l'intérêt communautaire

M. LEGER résume la refonte des statuts qui complète celle intervenue en mars : il s'agit principalement du retrait des garderies périscolaires et des TAP, puisque presque toutes nos communes ont choisi le retour à la semaine de 4 jours. De plus, sur le volet touristique, nous confirmons qu'il n'y aura pas de camping intercommunal, mais nous conservons dans les statuts les gîtes de Gioux et de Croze, qui restent la propriété des communes.

Concernant la ressourcerie, nous l'enlevons de l'intérêt communautaire, pas pour que le projet ne voit pas le jour, mais au contraire pour le sauver : il s'agit de permettre cet investissement par la commune de Felletin, puisque la communauté de communes ne pourra plus le faire. La commune sera maître d'ouvrage et pourra percevoir les subventions en substitution de la comcom. La ressourcerie pourra déménager à La Sagne. Il y a 10 emplois à la clé.

Nous ajouterons aussi dans les statuts le PLUI qui est obligatoire.

Il s'agit enfin d'enlever de l'intérêt communautaire la station-service Faux, pour laquelle la comcom a arrêté le contrat de maintenance.

Mme NICOUX demande si le montage pour la ressourcerie ne pose pas de problème en terme de compétence.

M. LEGER précise que cela a été demandé à l'Etat qui a validé ce montage.

Mme Jeannine PERRUCHET aimerait que le bâtiment soit cédé à la commune de Felletin.

M. LEGER entend bien cette demande. Le but n'est pas de gagner de l'argent mais de trouver ce qui est le plus intéressant pour tous pour que le projet se fasse.

Mme SEBENNE estime que cette décision implique de revoir les projets économiques des toutes petites communes. Il ne faut pas les empêcher de réaliser des projets.

M. LEGER rappelle qu'il n'y a plus de seuil d'intervention dans les statuts qui empêche les communes de mener des projets.

Mme Valérie BERTIN approuve : comment faudra t'il procéder quand les communes auront des projets ?

M. LEGER pense que nous demanderons et obtiendrons des dérogations auprès de l'Etat, qui sera bienveillant, vu la situation.

Mme MOULIN s'interroge sur le fait de remettre le PLUI dans les statuts.

M. LEGER précise que c'est simplement parce que c'est obligatoire, dans la mesure où les communes n'ont pas délibéré avant le 27 mars 2017 pour s'opposer au transfert. Nous devons aussi nous poser la question de la mise en œuvre d'autres documents comme le SCOT ou le PLH. Il ajoute que le Conseil Départemental envisage de mettre en place un dispositif de mutualisation de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), pour toutes les communes.

M. DURAND rappelle que pour les communes au RNU, l'instruction des droits des sols est devenue très complexe.

Mme NICOUX ajoute que si nous n'avions pas mis le PLUI en mars dans les statuts, c'est parce que la communauté de communes n'aura pas les moyens de payer les études qui sont très onéreuses. Mais la date était trop tardive pour que les communes puissent délibérer.

Adopté à l'unanimité

7. Création de postes permettant des avancements de grade

Mme Marie-Françoise VERNA présente le tableau explicitant les postes créés et supprimés.

M. PRADELLE souhaite avoir une estimation des plus-values en terme de charges salariales.

M. LEGER répond qu'on s'efforcera de donner ce chiffre.

Adopté à l'unanimité

8. EPIC Office du Tourisme – Avenant à la convention

M. Gilles PALLIER indique que suite aux avis de la Chambre régionale des Comptes, il a été préconisé une diminution des subventions et des participations de la communauté de communes. Pour l'Office du Tourisme, la baisse envisagée est de 20 000€ pour 2017, passant de 170 000 à 150 000€. Cependant, la compensation serait la suivante : le camping n'ayant pas pu être transmis dès cet été à la commune d'Aubusson, c'est l'EPIC qui a perçu les recettes de la régie. Ces recettes seraient conservées par l'EPIC, ce qui comblerait le manque à gagner sur la subvention prévue à l'origine.

M. LEGER précise que si le camping n'a pas été transmis, c'est parce que les statuts ont été modifiés en mars, que les communes avaient ensuite 3 mois pour délibérer et le préfet 1 mois pour prendre son arrêté... le camping n'a donc pu devenir communal que fin août.

Adopté à l'unanimité

9. Association Clé de Contacts – Avenant à la convention

Mme BERTIN souhaite préciser que cela fait un an qu'elle est en charge de la politique enfance-jeunesse sur la communauté de communes, qui est le bon échelon pour l'exercice de cette compétence. Ces services sont essentiels à la vie des familles et ont démontré leur attractivité. Les travaux de la SCOP Repères vont reprendre dès demain et une commission enfance sera organisée dans les prochaines semaines pour savoir ce que nous voulons continuer à assurer.

Une subvention de 144 000€ pour 2017 a été votée mais la CRC nous demande de réduire la voilure. La proposition est une baisse de 20 000€.

Mme PISANI indique qu'elle ne prend pas part au vote car elle est vice-présidente de Clé de Contacts, et souligne qu'il y a déjà eu une baisse de 25 000€ cette année. Cela implique des diminutions de personnel et de refuser parfois des enfants qui viennent pourtant de toutes les communes.

Mme BERTIN ajoute que la baisse de subvention se justifie par l'abandon des TAP et le fait que le Centre d'Animation de la Vie Locale fait l'objet d'une subvention alors que nous avons d'autres Centres Sociaux sur notre territoire.

Adopté à l'unanimité

10. Piscine intercommunale : leçons de natation

M. Mathieu CHARVILLAT informe le conseil que la Préfecture a retoqué le reversement à la comcom par les MNS de 15% de recettes des leçons de natation. Il est plus commode d'établir un tarif de location de lignes d'eau aux MNS, qui serait de 50€/mois, ce qui se pratique ailleurs.

Mme NICOUX demande si les MNS ont l'obligation de justifier leur activité en tant qu'auto-entrepreneur.

M. CHARVILLAT approuve : ils devront déclarer leur activité et avoir un n° de SIRET.

Mme PERRUCHET souhaite obtenir des informations sur la possibilité d'une DSP pour gérer la piscine.

M. CHARVILLAT répond qu'il a rencontré la société Vert Marine, qui est la référence en France, et étudié les chiffres. La piscine est bien gérée et nous sommes au maximum de clientèle par rapport au prévisionnel. Vert Marine n'est pas intéressé au vu de ces chiffres. Il faudrait augmenter les tarifs, avoir plus d'activités et de personnel sans assurance d'avoir les recettes qui vont avec.

Mme LEGROS pense que la piscine est sous-utilisée et que ce projet était trop important pour notre territoire.

M. CHARVILLAT précise que si on ouvre plus, on aura plus de charges : Vert Marine dit que c'est pour cela qu'on augmenterait le déficit, car on aura pas de public supplémentaire : les gens ne viendront pas de beaucoup plus loin qu'aujourd'hui. Or nous fonctionnons avec un effectif très réduit depuis fin 2016, même si nous venons de recruter une nouvelle personne.

M. LEGER, comme M. CHARVILLAT, remercie l'équipe piscine qui s'est répartie les tâches depuis le départ du directeur.

Adopté à l'unanimité

11. Règlement Intercommunal pour l'attribution et le versement des subventions aux Associations Culturelles
--

M. CHARVILLAT commente le document et précise qu'il faudrait supprimer à l'article 5 la phrase : « toute manifestation doit obtenir l'avis favorable de la commune où se situe son siège ». La commission avait en effet voulu supprimer ce point.

Mme NICOUX demande si on ouvre ou pas des financements à d'autres associations que celles déjà financées.

M. CHARVILLAT précise que cela a fait l'objet d'un débat intense en commission. Il rappelle que ces aides ne sont pas un droit de tirage ni un abonnement : chaque association peut demander, mais pas forcément obtenir.

M. PRADELLE remarque qu'on ne demande pas les bilans aux associations.

M. CHARVILLAT indique que cela est bien prévu et obligatoire dans les dossiers-type de demande fournis par les associations. A défaut, leur demande est irrecevable.

M. LETELLIER considère qu'une commune n'a pas à mettre son veto sur une subvention. La logique veut en effet que la commune participe, mais parfois ce n'est pas le cas. Il pense qu'il faudrait aussi supprimer l'obligation que la commune participe au fonctionnement de l'association. La communauté de communes peut vouloir aider n'importe quelle association.

Mme NICOUX rappelle que pour obtenir une subvention régionale, il faut un co-financement local. Normalement il peut venir soit de la commune, soit de la communauté de communes. Elle propose de

faire un article 5bis pour séparer les aides au fonctionnement de celles pour les actions. M. CHARVILLAT est d'accord.

M. DURAND souhaite préciser qu'une demande non sollicitée dans le délai imparti pour l'exercice sera étudiée sur l'exercice suivant.

M. Denis PRIOURET demande quelle est l'enveloppe disponible.

M. CHARVILLAT indique que le montant maximal sera de 20 000€, alors que les besoins sont très largement supérieurs. La subvention c'est une plus-value, ce n'est pas un principe naturel comme des associations peuvent parfois l'imaginer.

Adopté à la majorité.

CONTRE : LETELLIER

ABSTENTION : MOULIN

12. Pays Sud Creusois – Retrait d'une communauté de communes - Désignation de représentants au Comité Unique de Concertation

M. LEGER propose qu'il soit acté le retrait de la communauté de communes d'Auzances-Bellegarde-Haut Pays Marchois du Pays Sud Creusois.

Il propose 2 candidats de la société civile pour remplacer les 2 démissions au CUC : Mme Cauchy (titulaire) et M. Thomas (suppléant).

Adopté à l'unanimité

13. Désignation de représentants

M. LEGER propose de procéder au remplacement de Mme Michelle COLLETTE comme représentante suppléante dans différents organismes :

Pays Sud Creusois : Mme BORDERIE est désignée à l'unanimité.

Cité de la Tapisserie : candidats : M. PALLIER, Mme SEBENNE, M. SAINTRAPT.

Vote à bulletins secrets. 1^{er} tour : Votants : 43. Pallier : 14 ; Saintrapt : 11; Sebenne : 15.

2^{ème} tour : Pallier : 18 ; Sebenne : 24 ; Pradelle : 1.

Mme Sebenne est désignée à la majorité.

Collège et lycée Eugène Jamot : M. DURAND est désigné à l'unanimité.

EPIC Office du Tourisme : Mme BORDERIE est désignée à l'unanimité

14. Convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique pour une centrale de production électrique photovoltaïque sur l'ancienne décharge d'Aubusson

M. PALLIER présente le projet d'installation de panneaux photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge d'Aubusson. On a refusé d'installer du photovoltaïque sur des terrains agricoles ou sur la ZAE, mais sur la décharge, on ne peut rien faire d'autre. Ce projet va nécessiter des études, dont une enquête publique, et donc un engagement sur 5 ans. Si l'enquête publique est favorable, la communauté de communes pourrait alors s'engager sur 20 ans avec la société LUXEL, par un bail emphytéotique comprenant un loyer.

Pour cette parcelle de 5.2ha, le loyer sera de 1800€/hectare/an sur 20 ans. A cela s'ajouteront les taxes liées à l'exploitation (9432€ par an dès la signature du bail).

M. CHABERT regrette qu'il ne soit pas mentionné la forme juridique et les associés de cette société.

M. PALLIER que cela est précisé dans le document, c'est une SAS.

Mme MOULIN demande pourquoi il n'y a pas eu d'appel à concurrence, et pourquoi nous n'avons pas consulté d'autres entreprises, si vraiment le terrain est adapté pour ça.

M. PALLIER répond que d'autres entreprises ne seraient pas intéressées. S'il y avait plus de surface, il y aurait plus d'enjeu. Il ajoute qu'une commission nationale regarde tous les projets de photovoltaïque et que le prix de rachat du kW est revu et diminue chaque année. Les entreprises ne peuvent faire de surenchère sur le prix de revente, qui est fixe.

Mme MOULIN pense qu'il faut rester vigilant par rapport au démantèlement futur et au recyclage des panneaux.

M. PALLIER approuve : c'est une obligation, la CRE y veille. Quoi qu'il en soit, si les études ne sont pas concluantes, le projet s'arrêtera là.

Adopté à la majorité.

CONTRE : CHABERT

ABSTENTION : MAGOUTIER ; LEGROS ; BRUNET ; AUMENIER

15. Participations financières 2017 à la Cité de la Tapisserie

M. LEGER rappelle que nous sommes membre fondateur de la Cité. Des clés de répartition règlent son financement en fonctionnement et en investissement. Or, notre difficulté c'est le paiement de l'arriéré de notre quote-part 2016 qui s'élève à 183 000€. Nous allons essayer de la payer. C'est l'engagement que M. LEGER a pris lundi auprès de la direction de la Cité.

La Cité fonctionne bien, car on est à ce jour à environ 75 000 visiteurs.

La participation 2017 s'élève à environ 80 000€ en fonctionnement et 17 000€ en investissement.

M. LETELLIER remarque qu'il y a là un engagement auprès d'un partenaire, mais nous avons d'autres partenaires : les associations. Au moment de la fusion nous nous étions engagés à continuer à les soutenir

M. LEGER partage ces propos : c'est un crève-cœur de ne pas pouvoir mener une politique culturelle plus ambitieuse, quand on connaît les retombées positives sur un territoire.

Adopté à l'unanimité. ABSTENTION : LEGROS

16. Pépinière 2CUBE – Désignation de représentants

M. PALLIER prévoit que la comcom désigne 2 membres. Il a lui-même été désigné en octobre dernier. Il signale que la Pépinière a déménagé dans des locaux qui sont plus petits qu'à la MEFAA. Il y a bien un espace de coworking mais pas d'espace dédié aux pépites. Or la Pépinière est normalement conçue pour abriter jusqu'à 10 pépites.

M. LEGER est candidat. Il est désigné à l'unanimité.

17. Coopération circuits courts

M. PALLIER remercie Mme Mélanie LE NUZ qui a mis en œuvre le travail présenté dans le rapport. Au-delà de la semaine « Mangeons local », Creuse Grand Sud travaille depuis 2015 à renforcer les circuits courts, et à permettre des installations agricoles, via l'accès au foncier et des outils de distribution adaptés. Ce travail est fait en coopération avec le PNR (programme REGAL) et d'autres collectivités.

Il s'agit de solliciter des fonds FEDER par la réponse groupée –entre plusieurs territoires- à un appel à projet régional. L'auto-financement prévisionnel serait de 15 000€, donc il serait intéressant qu'un maximum de territoires s'engagent, pour diviser cette somme.

Adopté à l'unanimité. ABSTENTION : BRUNET

18. Vente de parcelles – commune de Gentioux et de Felletin

M. LEGER propose la vente d'une parcelle boisée qui serait achetée par la SAFER pour être stockée pendant 3 ans. Elle est située à Gentioux. Le prix est la valeur des Domaines, soit 13 600€.

Adopté à l'unanimité. ABSTENTION : CAUNET.

Dans l'attente de l'avis des Domaines, il est proposé d'adjoindre au projet de vente des bâtiments de Lachaud la vente de 2 petites parcelles qui permettraient aux acheteurs de réaliser l'assainissement. Il s'agit des parcelles CX 101 et CX 170.

Adopté à l'unanimité

Gare de Felletin : dans l'attente de l'avis des Domaines, il est proposé d'ajouter à la vente les parcelles cadastrées AI 457 (79m²) et AI 458 (94m²), en complément de la vente du bâtiment des voyageurs de la gare, afin de vendre un ensemble cohérent au niveau de l'accessibilité.

Adopté à l'unanimité

19. Adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte DORSAL

M. LEGER propose d'ajourner ce rapport, car la communauté de communes n'a pas reçu à temps les éléments financiers. Ce point sera revu au prochain conseil communautaire qui pourrait avoir lieu fin novembre début décembre.

Ajournement : adopté à l'unanimité.

20. Motion de soutien aux agents de la Communauté de communes
--

M. LEGER propose d'adopter le texte suivant :

Compte tenu des difficultés plurielles de la Communauté de communes, le conseil communautaire exprime son soutien à tous les agents de Creuse Grand Sud, et reconnaît la qualité du travail qu'ils accomplissent dans des conditions difficiles.

Il rappelle à tous les élus son numéro de téléphone. S'il y a quelque chose qui ne va pas, il faut s'en prendre à lui, qui est le responsable, et non aux agents. Il dit ne pas accepter que des élus prennent à partie des agents. En effet, les agents supportent suffisamment de choses pour ne pas en supporter plus.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Motion de soutien aux salariés de GM S Industrie

M. LEGER lit le texte de la motion, identique à celui adopté par le Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité.

Intervention de Mme NICOUX

Nous sommes le 11 octobre, soit exactement trois mois après notre précédent conseil communautaire. Ces trois mois ont été marqués par un évènement qui a bouleversé notre communauté, la mort de Jean Sébastien Combes Maes, notre directeur général des services.

Ce décès par suicide est intervenu 13 mois après sa première tentative de suicide, alors que l'on aurait pu croire à une guérison de son mal être, à une remontée de la pente. Beaucoup d'indices allaient dans ce sens, sa volonté de s'en sortir, son implication auprès des siens, et notamment des enfants, ses projets de formation, ses objectifs de réorientation.

Après 32 jours d'hospitalisation, le 24 juillet 2016, il m'écrivait : « *je suis de retour à la maison, en arrêt pour une durée indéterminée. Quand le travail et l'entourage professionnel devient source de douleurs synonymes d'impasse, il faut prendre le temps de s'en détacher pour reconstruire un autre avenir. Je le souhaite loin de ce contexte vipérin qui m'est absolument insupportable. Les mois prochains seront donc consacrés à cette reconstruction par étape.* »

Mais c'était sans compter avec le poids des mots dans les médias, les réseaux sociaux ou autres lieux d'échange.

Le 23 septembre 2016 il réagissait à la démission de l'exécutif :

« Je viens de prendre connaissance de la presse. Bien que la prise de distance soit indispensable, il est difficile de faire comme si des évènements de la sorte n'existaient pas.

.....Je sais que les derniers mois, certains ont expliqué (sous le couvert de confidences qui n'en étaient pas) que j'étais responsable de la situation financière et qu'en en prenant connaissance j'avais décidé de mettre fin à mes jours. Bien commode explication quand on sait que l'absent ne prendra pas part au débat.

J'ai toujours eu à cœur de faire au mieux mon travail avec les moyens humains dont je disposais. J'ai fait preuve d'une flexibilité excessive alors qu'on a "demandé" d'assurer la direction mutualisée de deux structures alors même que ce n'était pas ma demande et que, faute de moyens, on ne remplaçait pas mon adjointe dévouée pendant son congé maternité. Oui tout n'a peut-être pas été parfait. Je suis humain et pendant trop longtemps la communauté de communes n'a fonctionné qu'avec un demi-poste à la comptabilité. Il aura fallu des mois pour convaincre de la nécessité de renforcer ce service.

*La situation financière n'est pas nouvelle. Elle se dégrade d'exercice en exercice et **les rapports de DOB que j'ai préparés faisaient état de cet effet ciseaux. Une fusion, des transferts et des gros investissements en même temps qu'une diminution des recettes (dotations et fiscalité professionnelle)... qui peut oser dire qu'il découvre la situation ?***

Bref, je ne cherche pas à outrepasser mon devoir de réserve, ni à influencer une position. Je veux simplement expliquer l'accumulation qui a conduit à mon geste.

***À cause du travail, cela fait deux ans que je suis sous traitement anti déprimeurs.** Ces deux dernières années, j'ai subi des désagréments cardiaques importants et le stress n'y est pas étranger.*

Non, mon geste n'est pas un coup de folie soudain lié à une lumière sur la situation financière que j'aurais découvert.

*Plutôt, c'est une énième goutte d'eau qui a fini par déclencher ce geste parce que **mon cerveau ne pouvait plus enregistrer l'ordre qui m'était intimé.** La CRC a engagé sa démarche habituelle de contrôle de gestion en m'appelant. J'ai répondu de manière honnête et sincère à la personne que j'avais en ligne. **Je me suis fait réprimander et on m'a prestement interdit de communiquer quoi que ce soit et de répondre aux appels.** Il y avait dans cette demande un véritable conflit éthique interne que je n'ai pas réussi à surmonter et qui m'a conduit, comme la goutte d'eau qui fait déborder un étang de douleurs, à ce geste. »*

Le 28 septembre en réaction à la lecture de la lettre de Catherine Moulin, envoyée aux membres de la communauté de communes, et qu'il disait lire et relire car il trouvait juste et percutant ce qu'elle disait, il ajoutait :

« C'est parfois très compliqué de gérer en même temps le devoir d'obéissance, le devoir de réserve quand tout part en cacahuettes et qu'on te dit de la fermer. Je ne souhaite à personne de vivre ce conflit interne. Ça m'a littéralement vidé. »

Le lendemain, secoué par les échos du conseil communautaire que nous tenions le 28 au soir, il était de nouveau hospitalisé, et ce jusqu'à la fin de l'année. Une période qu'il devait consacrer à une psychothérapie réparatrice.

Fin 2016, voulant faire reconnaître sa tentative de suicide comme accident de service, il avait sollicité la communauté de communes dans cette optique, sans réaction de cette dernière, il se décide à effectuer lui-même la démarche courant janvier.

En mars un premier avis de la commission de réforme est délivré, celle-ci ne peut se prononcer, les conclusions du médecin ne lui permettant pas d'émettre un avis.

Le 16 mai, après une expertise réalisée par un psychiatre expert auprès de la cours de justice de Bordeaux, la commission peut se prononcer en connaissance de cause et émet **un avis favorable à la reconnaissance d'imputabilité au service de sa tentative de suicide du 20 juin 2016.**

Cet avis est une première étape, la seconde doit venir de la communauté de communes par la signature d'un arrêté. Une reconnaissance qui lui était vitale pour se reconstruire, pour qu'enfin soit reconnu son statut de victime.

Les jours passant, ne recevant aucune réponse de la communauté de communes, son anxiété allait croissant. Peut-on imaginer sa souffrance devant ce mutisme de la collectivité, augmenté par les allégations à peine voilées de certains le présentant comme source des problèmes de la communauté de communes et non pas comme victime. Peut-on imaginer ce que représente ce genre d'accusation chez quelqu'un qui a été fragilisé psychologiquement par, je cite « des conditions de travail ayant généré une souffrance et un mal-être certains (syndrome anxio-dépressif réactionnel intense). Il a été exposé depuis l'année 2014 à différents facteurs de risques psycho-sociaux (exigences excessives du travail, charges émotionnelles liées au travail ou conflits de valeurs) »

Ce sont les termes employés par la commission de réforme, les termes sont clairs, précis, et ne peuvent prêter à discussion.

Que pouvait signifier le silence de la communauté de communes si ce n'est la volonté de ne pas reconnaître le lien entre l'acte du 20 juin 2016 et les conditions de travail, de considérer que cet avis n'était pas valable, alors qu'il s'appuie sur l'avis d'un expert, qu'il est signé par des médecins ! Ceci a été confirmé par le président lui-même peu après la disparition de Jean Sébastien, « nous voulions demander une contre-expertise », et ce sur les conseils d'un avocat !

A quoi servent les commissions de réforme et autres comités médicaux si les élus ne s'appuient pas sur leurs décisions ?

Ils ne peuvent prendre de décisions sans les consulter, ils suivent ou non leur avis. Toutefois ma question est : sont-ils plus à même de juger d'une situation que les médecins spécialistes ?

Philippe Collin, via la presse (la Montagne du 26 08), dit avoir alerté le président Léger **quant à la nature des deux avis** émis par la commission de réforme après avoir eu des informations tant de Jeanine Perruchet que de

Jean Sébastien lui-même qui lui avait envoyé un mail pour l'informer précisément du contenu des avis de la commission de réforme. Philippe Collin dit « J'en ai parlé à Jean-Luc Léger, qui m'a dit **qu'il ne comprenait pas non plus et qu'il allait se renseigner....** » Ces propos m'interpellent.

Se peut-il que le bureau de juin auquel P Collin fait référence dans son interview, ait pris une décision sans avoir les documents sous les yeux, sans avoir lu les deux avis, en se fiant aux seuls avis de l'avocat et de la DGS par intérim. Les termes sont pourtant clairs pour qui lit attentivement et de surcroît les avis ne sont pas contradictoires. Rien de ce fait ne s'opposait à ce qu'une décision rapide soit prise par la collectivité.

Autre point, beaucoup de choses ont été dites par les uns et les autres quant à la situation financière de la communauté de communes, quant à la délibération dite frauduleuse du 28 août 2015, avec en filigrane une mise en cause à peine voilée de Jean Sébastien.

Pour ce qui est de la situation financière telle que présentée en septembre 2016 au moment de la démission du président Moine et du bureau, période au cours de laquelle il nous a été dit et redit que personne ne soupçonnait une telle situation, ou qu'on leur avait caché la situation, je renvoie au document d'orientation budgétaire de 2015 qui annonçait les problèmes du fait de la baisse de la dotation d'intercommunalité et ce sans tenir compte des investissements lourds votés par les élus.

« Globalement, les pertes de dotation annuelles cumulées entre 2014 et 2017 seraient de l'ordre de 888 201€. En l'espace de 4 années, la dotation d'intercommunalité se trouverait divisée par deux. »

Je tiens à souligner cela car ces éléments témoignent en faveur du professionnalisme dont Jean Sébastien a toujours fait preuve en la matière, il savait anticiper, mais les décisions appartenaient aux élus.

Dernier point, quand j'entends les VP ou anciens VP dire qu'ils n'étaient pas au courant de l'état de la trésorerie de la com com ni de la fameuse ligne de trésorerie ouverte fin août 2015 grâce à une délibération qualifiée de fautive, que l'ancien président affirme découvrir en septembre 2016, et dont ils n'auraient pas eu connaissance, je les renvoie au compte administratif de 2015, adopté en mars 2016. Non seulement, p 64, figure la dite ligne de trésorerie, à hauteur de 2 854 000 € mais aussi la date de la délibération permettant de la réaliser.

Dois-je rajouter que dans le CA de 2016 figure aussi une ligne de trésorerie, p 67, avec les dates de deux délibérations cette fois, celle du 27/08/2015 pour le montant précédemment cité et une pour 2 000 000 € du 25/05/2016 soit deux mois avant la démission de l'exécutif. De celle-ci non plus ils n'étaient pas au courant !

Les documents budgétaires sont le reflet de la politique menée par une collectivité, personne ne peut croire que les élus ne les aient pas lu avant de les voter, surtout les VP.

Pour conclure, la non prise en compte de l'état psychologique de Jean Sébastien, qui, par le silence de la collectivité, se sentait nié au plus profond de son être, a conduit à l'irréparable.

Rien ne peut réparer aujourd'hui, car rien ne le ramènera à la vie, pour autant, cela ne doit pas nous ôter notre part d'empathie, ni nous empêcher collectivement de rendre justice et hommage à un homme qui a beaucoup donné à la collectivité, qui a toujours montré le plus grand professionnalisme dans son travail, qui a donné beaucoup de son temps, de son énergie, de sa compétence pour répondre aux exigences de son emploi, trop sans doute, puisque cela l'a conduit au suicide.

Nous n'étions qu'une poignée d'élus à ses obsèques, trop peu aussi à la marche blanche à Aubusson.

C'est notre première réunion après le décès d'un jeune cadre de la com com, qui n'avait que 32 ans, plus jeune que la plupart de nos enfants, pensez-y. Et si le burn-out est une maladie à la mode, comme disent certains, c'est peut-être qu'il y a aujourd'hui de gros manquements dans la gestion des ressources humaines.

Je ne veux faire ici le procès de personne car s'il y a des responsabilités dans son décès, c'est à la justice de les préciser, aujourd'hui il revient aux élus que nous sommes de saluer la mémoire de celui qui a servi notre com com et de présenter nos plus sincères condoléances à la famille.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

Commune de SAINT-MAIXANT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE CREUSE GRAND SUD

MERCREDI 11 OCTOBRE 2017

INTERVENTION DR GERARD CHABERT, MAIRE DE SAINT-MAIXANT

Mr le Président, Chers Collègues,

Je tiens à vous faire part d'un certain nombre de sujets qui à mon humble avis, devraient être traités avant le début de l'exercice 2018.

Le premier : Nous fûmes plusieurs, au cours de cet exercice à demander la création d'un budget annexe s'agissant du ramassage des ordures ménagères. Tant votre réponse que celle du Vice Président chargé des ordures ménagères ont été que ce budget annexe se mettrait en place en 2018 . Cette demande était pertinemment fondée sur le fait que la totalité du financement de ce poste était fiscal. Où en êtes vous de ce projet ?

Ne pensez-vous pas que, si réellement vous aviez l'intention de rentrer dans cette cohérence, il serait temps de faire adopter par ce conseil, le principe de la création de ce budget annexe avant la fin de l'année 2017 et surtout, avant le vote du budget 2018 ?

Cela vous éviterez de nous raconter au moment du vote du budget qu'il est trop tard pour cette année, on verrait l'an prochain !

Le second : Il relève d'une recommandation n ° 7 page 5/11 de l'avis 2017-0196-1 de la chambre Régionale des Comptes qui indique :

RECOMMANDE à la Communauté de communes, « avant le vote du budget primitif 2018, d'envisager avec les communes-membres les solutions suivantes qui nécessitent l'accord de ces dernières de façon à pouvoir, le cas échéant, réduire le recours au levier fiscal : la rétrocession ou la réduction du périmètre de certaines compétences, la mutualisation d'une partie des personnels, mais surtout le règlement par les communes -membres de compensations financières visant au minimum à neutraliser le coût des compétences transférées, à la date de leur transfert ».

Tout de suite une remarque liminaire. Il faut arrêter de raconter que s'est la Chambre Régionale des Comptes qui pousse à augmenter les impôts, alors qu'elle vous donne toute une série de piste pour justement, éviter d'avoir recours au levier fiscal !

A cet égard, il me semble que l'évaluation des charges transférées par la CLECT, notamment par Aubusson et Felletin, ayant servi de base à la révision des AC, a omis de prendre en compte les emprunts affectés. Il en ressort, sous réserve de vérification, que les charges qui devaient être transférées par Aubusson et Felletin ont été sous évaluées voire ignorées, de sorte que leur AC a été surévaluée.

D'autre part, la répartition des transferts de charge d'Aubusson et Felletin avec les autres communes au motif de charges de centralité me semble contestable.

En clair, la révision des AC et leur répartition entérine des transferts de charge non compensés au bénéfice d'Aubusson et Felletin et au préjudice de la Communauté de Communes et des autres communes membres, dont nous ne connaissons pas le montant et qui à vu de nez pourrait se situer entre 1 et 2 millions d'euros si on considère le total sur 4 ans.

Une demande de remboursement des AC surévaluées à Aubusson et Felletin au titre des quatre années précédentes doit également être envisagée en aurez-vous le courage ?

Toujours dans la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, on retrouve la nécessité de la rétrocession du périmètre de certaines compétences. en l'espèce, il n'est plus possible de garder la compétence enfance/ jeunesse dont le budget est de 1 100 00 € avec un déficit accepté et dépensé de 630 000 €. C'est Démentiel !

Si on ajoute à ce déficit celui du fonctionnement de la piscine qui est de 370 000 € on en arrive, sur uniquement ces deux postes à 1 million annuels de déficit ? Il faut arrêter la folie. ! Alors que pour compenser le déficit chronique de fonctionnement de la piscine, il faudrait susciter un poste bénéficiaire à due concurrence, vous avez créer un poste gravement déficitaire rendant exponentiel le désastre. Il faudra un jour que cette assemblée recouvre la raison !

Lorsque vous levez la main pour voter ces dépenses non financées, vous ne pensez jamais aux contribuables de nos communes, aujourd'hui, ils se rappellent à votre bon souvenir !

Troisièmement, il faut remettre en cause en urgence les emprunts souscrits sur la base des fausses délibérations. Leurs annulations permettraient d'éviter encore la hausse de la fiscalité. et la baisse des attributions de compensation des communes, par lesquelles est payée principalement la désastreuse gestion de la com com par Monsieur Moine au profit de sa commune et au détriment des autres communes.

Toutes ces remises en causes vont être juridiquement, administrativement et contractuellement compliquées à mettre en œuvre, il faudra du temps. Aussi, afin qu'elles puissent être efficaces sur l'exercice 2018, il faut donc les mettre en route tout de suite !

En les mettant en œuvre rapidement on pourrait retrouver une pression fiscale raisonnable et aussi raccourcir le délai de purgatoire prescrit par la Chambre Régionale des Comptes de 6 ans à 3 ans.

Le quatrième point est celui de la réparation des conséquences des décisions absurdes et malhonnêtes de Mr Moine et ses adeptes. Il y a en à 5 :

- 1 – La réhabilitation du Camping d'Aubusson
- 2 - Le spectacle de Patrick Sébastien
- 3 - la location du Cagibi / siège de la Com Com au loyer de 1890 € par mois
- 4 - Le scandale de la friche industrielle de Sallandrouze
- 5 - Le boulodrome d'Aubusson

1 – Alors que plusieurs communes de notre Communauté possèdent des campings, Mr Moine avait baptisé celui d'Aubusson d'intérêt communautaire au moment où ce bien nécessitait des travaux de réparations. Je m'étais élevé contre ce transfert abusif et avais demandé le retour à la communalisation avec le remboursement des frais de réparation. La communalisation fut faite mais les frais n'ont jamais été remboursés. Vous devez exiger le remboursement de cette dépense sous peine de recours à la justice.

2 – Il est désormais certain que le spectacle de Patrick Sébastien a été payé par le compte de la Communauté Commune alors qu'il s'agissait d'une organisation aubussonnaise. Environ 60 000, vous devez en exiger le remboursement sous peine de recours à la justice.

3 – De notoriété publique et surtout de l'avis des agents immobiliers de la Région, le loyer du siège de la communauté de Communes devrait se situer au prix du marché local de 400 € à 500 € mensuel. Vous devez vous faire rembourser la différence entre 1890 € et 500 € depuis le début de cette location. D'autant que vous avez été dans l'impossibilité d'en exciper un bail. Il faut ensuite trouver une autre solution.

4 – La friche industrielle de Sallandrouze a été achetée 450 000 € alors qu'il n'y avait aucun projet sur ce site.

Jean- Sébastien Combes -Maës nous confirme l'achat d'un terrain pollué jusqu'à la moelle, sans qu'il y ait un réel projet pour cette acquisition. Avec un montage juridique digne d'une usine à gaz. Ainsi, « l'achat est prévu après déconstruction et décontamination, il fallait y penser ! Ainsi, le prix est constitué de deux parties : 200 000 € représente le prix d'acquisition, 250 000 € le montant évalué de la déconstruction / décontamination ; qui devaient être payé au fur et à mesure des travaux sur présentation d'états d'avancement et de factures. L'ensemble financé par des fonds propres » pour éviter toute justification administrative (ce qui a grevé de 450 000 € le budget de la com com) comme nous l'avions précédemment stigmatisé. Mr Combes-Maës de préciser « la Communauté de Communes n'a pas eu accès aux montants des factures de déconstruction lui permettant de vérifier qu'elle n'a pas été dupée. »

Alors qu'on sait que le notaire devait débloquer les fonds séquestrés dans son étude au fur et à mesure de l'avancement des travaux, cette révélation interpelle au plus haut point. Pourquoi Mr Moine, qui est si pointilleux dans d'autres contextes a-t-il, gentiment, payé sans fournir de justificatifs ?

Ce montage justifierait à lui seul, les investigations de la brigade financière. L'administration et le Président de la Communauté de communes souhaitent t-ils faire la lumière ou pas ?!

A l'évidence, la décontamination n'a été, qu'à peine esquissée, et la qualification « d'intérêt communautaire » est simplement une escroquerie ! Il n'y avait même pas, en l'espèce, un intérêt communal. Il est raisonnable d'imaginer qu'il est impossible d'avoir monté une telle machinerie sans aucune pensée d'enrichissement personnel. Mr le Président vous devez saisir la justice sauf à apparaître comme complice !

5 – Comme pour le camping plusieurs communes de la Communauté possèdent des bouledromes. Aussi, tous les bouledromes auraient du être qualifiés d'intérêt communautaire ou aucun.

Mr Moine a qualifié celui d'Aubusson d'intérêt communautaire. Comment les habitants de la Villedieu à 50 kms d'Aubusson peuvent – ils venir faire une partie de pétanque un dimanche après –midi en famille à Aubusson ? !

A l'évidence, seuls les joueurs d'Aubusson et de Blessac utilisaient ce hangar.

Il faut le vendre à un artisan ou à un commerçant au prix normal de 400 000 €.

Conclusion : Contrairement à ce que vous racontez sur les ondes, la Communauté de communes est loin d'être sauvée, elle est au fond du trou. Seules quelques mesures symptomatiques à caractères fiscal ont été prises pour passer l'année 2017.

Aucun traitement de fond, aucune mesure destinées à traiter les causes comme celles que je viens de décrire n'ont été prises.

Les causes restent, et les mêmes causes entraîneront les mêmes effets catastrophiques. Jusqu'à là, vous avez choisi la protection systématique de Mr Moine aux détriments des contribuables. Il faut changer de cap. Mr Le président, Mesdames et Messieurs du bureau, Chers collègues quand commencerez vous le redressement effectif de notre communauté ?